

## PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU CDOS 91 27 mars 2025

### Le CDOS est :

- un organe déconcentré du Comité national olympique et sportif français
- une association regroupant les comités sportifs Essonnais

### Il a pour objet :

- développer, promouvoir et protéger les principes fondamentaux de l'Olympisme et le mouvement olympique de son ressort territorial
- représenter, promouvoir et défendre l'unité du mouvement sportif associatif fédéré

### Son action est structurée par :

- Feuille de route de mandature fixée par le CNOSF avec 4 axes thématiques
  - Sport & Éducation et Citoyenneté
  - Sport & Santé et bien-être
  - Sport & Professionnalisation
  - Sport & Politique Publique & Haut niveau.
- Projet sportif territorial élaboré et signé pour la mandature par le Comité régional olympique et sportif (CROS) et les 8 CDOS franciliens.

### Les membres du CDOS 91 sont :

- les comités sportifs des fédérations et organisations membres du CNOSF et à jour de leur cotisation au CDOS91. Ils sont répertoriés ainsi par le CNOSF :
  - Catégorie 1 : fédérations olympiques
  - Catégorie 2 : fédérations sportives nationales
  - Catégorie 3 : fédérations multisports ou affinitaires ou public en situation de handicap
  - Catégorie 4 : fédérations sportives scolaires ou universitaires
  - Catégorie 5 : autres membres associés du CNOSF
  - De personnalités qui rendent ou ont rendu des services éminents au sport départemental (membre d'honneur, honoraire bienfaiteur)
- des clubs isolés affiliés à une fédération membre du CNOSF sans comité départemental

### Les documents de référence :

Les [statuts](#)

Le [règlement intérieur](#)

Le [plan sport et territoire du mouvement olympique et sportif francilien](#)

### COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'ESSONNE

Maison Départementale des Comités Sportifs 62bis Boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY  
Tél. 01.60.78.27.58 ✦ [essonne@franceolympique.com](mailto:essonne@franceolympique.com) ✦ <http://essonne.franceolympique.com>  
SIRET : 33212743000038 ✦ Association régie par la loi 1901 sous le n°02/01474



**PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE  
DU CDOS 91  
27 mars 2025**

**Élection du Conseil d'administration et du Bureau du CDOS 91 (2025-2029)**

**Un scrutin en 2 étapes**

L'élection du bureau : liste bloquée

L'élection du conseil d'administration : scrutin nominal

**Les candidatures**

Tous les candidat-es (bureau et conseil d'administration) doivent adresser une fiche individuelle de candidature (voir p.4) avant le **27 février** 2025.

Ils doivent :

- être majeur, jouir de leurs droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de leurs fonctions ou à leur inscription sur les listes électorales ;
- être élu-e au sein de leur comité départemental<sup>(\*)</sup> ;
- les membres sortants sont rééligibles.

Chaque comité départemental (ou club isolé ne comportant pas de comité départemental) ne peut proposer que la candidature d'un représentant.

(\*) La candidature de « personnes qualifiées », non membre d'un exécutif de comité départemental est possible et soumise à l'agrément du conseil d'administration.

**Candidatures au bureau (liste bloquée)**

Les candidatures à l'élection du bureau du CDOS 91 se fait en liste bloquée de 11 membres (voir p.5), majoritairement représentant de la catégorie 1 (fédérations olympiques) dont au moins 3 hommes et 3 femmes.

La déclaration de candidature doit indiquer la répartition des fonctions exercées :

- 1 président, 1 trésorier, 1 secrétaire
- 4 vice-président/es (selon les missions fixées par le CNOSF)
- 3 autres membres du bureau

La liste doit présenter des éléments de son programme.



## PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU CDOS 91 27 mars 2025

### L'élection lors de l'Assemblée générale

Chaque comité (membre du CNOSF, à jour de sa cotisation) dispose d'un nombre de voix déterminé ainsi :

- 1 voix à chaque comité (catégories 1, 2, 3, 4, 5) ;
- 5 voix supplémentaires pour les fédérations olympiques ;
- 1 à 3 voix supplémentaires selon l'effectif (données INJEP 07/2024 licences 2023) :
  - + 1 voix jusqu'à 499 licenciés ;
  - + 2 voix de 500 à 3999 licenciés ;
  - + 3 voix plus de 3999 licenciés.

Les membres d'honneur, honoraires ou bienfaiteurs disposent d'une voix consultative (ne participent pas au vote).

### Déroulement du scrutin

- Présentation des candidat-es et des listes déposées
- Vote pour l'élection du bureau (scrutin de liste bloquée)
- Vote pour l'élection des membres du conseil d'administration (candidatures individuelles)

Le 12 personnes élu-es au conseil d'administration devront être :

- au minimum 2 femmes et 2 hommes,
- majoritairement issues des fédérations olympiques,
- au moins 4 représentants des catégories 2, 3, 4 et 5,
- au minimum 1 représentants de fédération multisport ou affinitaire,
- au minimum 1 représentants de fédération sportive scolaire ou universitaire.



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU CDOS 91**  
**Mandature 2025-2029**  
**27 mars 2025**

**FICHE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE**

Cette fiche doit être remplie pour tous les candidat-es (bureau et conseil d'administration) et adressée au CDOS avant le 27 février 2025.

**Le comité départemental :**  
(préciser la fédération sportive)

**présente la candidature de :**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

homme  femme

Né(é) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Fonction électorale exercée au sein du comité : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. domicile \_\_\_\_\_ Tél. portable \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du/de la candidat-e	Signature du/de la président-e du comité départemental

**Pièces justificatives à joindre :**

- copie de la licence fédérale en cours de validité
- photo du candidat-e (éventuellement envoi du fichier par e-mail)



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU CDOS 91 - Mandature 2025-2029

### CANDIDATURE AU BUREAU DU CDOS 91

Cette fiche doit être signée par la personne tête de liste. Le programme peut être annexé sur 1 page jointe.

Chaque personne désignée doit avoir fait parvenir sa fiche individuelle de candidature.

La liste doit être composée d'au moins 3 hommes et 3 femmes, et majoritairement de représentants de la catégorie 1 (fédérations olympiques).

Nom de la liste : \_\_\_\_\_

	Nom – Prénom des candidat-es composant la liste	Fonction à exercer	Homme/ Femme	Catégorie de la fédération d'appartenance
1		Président-e		
2		Secrétaire		
3		Trésorier		
4		Vice-président-e Éducation et Citoyenneté		
5		Vice-président-e Santé et bien-être		
6		Vice-président-e Professionnalisation		
7		Vice-président-e Politique publique - Haut niveau		
8				
9				
10				
11				

Programme pour la mandature :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du/de la candidat-e

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'ESSONNE

Maison Départementale des Comités Sportifs 62bis Boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY

Tél. 01.60.78.27.58 ✦ [essonne@franceolympique.com](mailto:essonne@franceolympique.com) ✦ <http://essonne.franceolympique.com>

SIRET : 33212743000038 ✦ Association régie par la loi 1901 sous le n°02/01474

